JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7291003801

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7291003801

Cette annonce a été mise en ligne le **11 mai 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **66 - PYRENEES ORIENTALES**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 avril 2022, à Cholet.
Dénomination : SCI CATHY ET JC.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 3, avenue des Erables, 66210 Bolquère.
Objet : gestion immobilière.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 20000 euros
Montant des apports en numéraire : 20000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles (transmission de la pleine propriété, nue-propriété ou usufruit) entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.
Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés, le cédant prenant part au vote. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales.
Les parts sociales peuvent faire l'objet d'un nantissement constaté, soit par acte authentique, soit par acte sous signatures privées signifié à la Société ou accepté par elle dans un acte authentique. Ce nantissement donne lieu à une publicité conforme aux dispositions réglementaires en vigueur, qui détermine le rang des créanciers nantis.
En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les associés survivants et les héritiers, légataires ou conjoint de l'associé décédé étant précisé que sauf en ce qui concerne le conjoint, et les héritiers ayant la qualité d'ascendant ou de descendant de l'associé décédé, tout autre héritier ou légataire des parts sociales du défunt ne pourra devenir associé qu'après agrément donné par l'assemblée générale extraordinaire, abstraction faite des

parts sociales du défunt..
Gérant : Monsieur Jean-Claude Arnould, demeurant 7, square de Cherbourg, 49300 Cholet
Gérant : Madame Catherine Graux, demeurant 7, square de Cherbourg, 49300 Cholet
La société sera immatriculée au RCS Perpignan.

Jean-Claude Arnould

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex